DISCOURS D'OUVERTURE DE LA 29ème SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNION AFRICAINE PRONONCE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU TCHAD S.E.M. MOUSSA FAKI MAHAMAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

(Kigali, le 13 juillet 2016)

Excellence Madame la Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Rwanda ;

Excellence Mme la Présidente de la Commission de l'Union Africaine ;

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers collègues ;

Monsieur le Vice-président de la Commission de l'Union Africaine ;

Mesdames et Messieurs les Commissaires ;

Distingués Invités;

Mesdames, Messieurs;

En votre nom à tous, j'adresse mes sincères remerciements au Gouvernement et au peuple rwandais qui ont bien voulu abriter cette Session de l'Union Africaine et nous ont offert toutes les commodités nécessaires à la réussite de nos travaux.

Toujours en votre nom, je voudrais exprimer ma profonde admiration au Gouvernement et au courageux peuple rwandais qui, en l'espace de 20 ans a surmonté la terrible épreuve du génocide pour reconstruire un Etat dont la réussite sur tous les plans est aussi rapide que spectaculaire.

Je voudrais enfin saluer et féliciter le Comité des Représentants Permanents qui a préparé cette 29ème session ordinaire du Conseil Exécutif qui est elle-même le prélude à la 27ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, consacrée cette année aux Droits de l'Homme avec un accent particulier sur les droits de la Femme.

C'est l'occasion pour moi de saluer ici tous les Etats qui ont pris des mesures concrètes qui vont dans le sens du respect et de la promotion de de ces droits.

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues,

La présidence en exercice de notre Union, de concert avec les Chefs d'Etat concernés et la Présidente de la Commission s'est engagée dans un processus de rationalisation et d'efficacité de réunions de nos instances supérieures à travers l'allègement de leurs ordres du jour.

C'est dans cet esprit qu'elle a jugé utile de limiter l'ordre du jour du 27ème Sommet à des questions stratégiques, au nombre desquels le financement de l'Union et son budget, les élections et les questions de paix et de sécurité sur le Continent. La mise en œuvre de cette décision pour toutes les rencontres à venir de notre Union, repose désormais sur le COREP et la Commission qui ont un rôle décisif dans la préparation des réunions et dans le suivi des décisions qui y sont prises.

La Vingt Neuvième Session du Conseil Exécutif aura ainsi à examiner entre autres :

- Le Rapport du COREP et l'examen du projet de budget 2017 préparé par son Sous-comité et qui est en adéquation avec les objectifs fixés.
 Je tiens à saluer le travail qui nous a été soumis.
- L'examen des Rapports du Conseil Exécutif et de ses Comités et notamment :
 - > La conclusion de la retraite de Nairobi sur le financement de l'Union ;
 - ➤ la revue des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063
- une séance d'information de la Commission sur le procès Hissein Habré et la Cour Pénale Internationale
- Le Conseil aura aussi à procéder à l'examen du rapport du Panel Ministériel sur les élections des membres de la Commission et l'élection des Commissaires ainsi que l'élection des 4 Juges de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP),

Comme vous le savez, Chers Collègues, sur la base de ces éléments, il nous revient la tache de soumettre aux Chefs d'Etat un ordre du jour allégé et des recommandations claires et pertinentes. A cet égard, nous croyons que l'orientation nouvelle que nous voulons donner à nos rencontres devrait mettre l'accent sur les points suivants :

- 1-L'établissement d'un programme d'activités réaliste et réalisable en début de chaque année sur la base des priorités stratégiques précises;
- 2-La présentation par la Commission et les autres organes d'un seul rapport annuel d'activités axé sur les actions entreprises et les résultats obtenus ;
- 3-L'instauration d'un système d'évaluation de la mise en œuvre de décisions prises pour situer les manquements et les insuffisances en vue de les corriger à temps ;
- 4- L'allègement de l'ordre du jour de la Conférence en le limitant aux questions considérées stratégiques sur lesquelles une décision est requise de la part des Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- 5-La rationalisation des débats thématiques au niveau des Chefs, soit en organisant ces débats au niveau des ministres compétents pour ne soumettre que les synthèses aux Chefs d'Etat pour approbation, soit en instituant qu'un seul débat thématique chaque deux ou trois ans au niveau de Chefs d'Etat pour s'accorder le temps nécessaire à l'évaluation de son impact et de ses résultats;
- 6-L'organisation des réunions de hauts comités et des comités ministériels bien avant la tenue des Sommets pour éviter des réunions parallèles pendant nos Sommets.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de la 29ème session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine. Je vous remercie.